

COMPTE-RENDU

Comité de suivi n°3

08 octobre 2026

Siège de Nantes Saint-Nazaire Port

Concertation continue

Intervenants

Nantes Saint-Nazaire Port :

- Francisco Sanchez, Directeur de l'ingénierie
- Philippe Léon, Chef de projet Éole
- Gwenaëlle Cotonnec, Responsable du service environnement
- Karine Lerendu, Responsable du service communication
- Marc Labegorre, Chargé des opérations en milieux portuaire et maritime
- Nadège Chabert, Responsable maîtrise d'œuvre

Commission Nationale du Débat Public (CNDP) :

- Catherine Trebaol, Garante de la concertation

Animateurs :

- Emilie Mouden, Consultante, Sennse
- Clémentine Miquelot, Cheffe de projet, Sennse

Membres du comité de suivi

Un tour de table a été organisé en ouverture.

Acteurs	Nom des représentants	Présence
Collectivités territoriales		
Ville de Saint-Nazaire Saint-Nazaire Agglomération – La Carene	Yves-Laurent Moullec	x
Ville de Saint-Brevin-les-Pins	Thierry Texier, Directeur Général Adjoint et des Services Techniques	x
Ville de Montoir-de-Bretagne	Françoise Leput	
Ville de Donges	Olivier Lefeuvre, Maire de Donges et Vice-Président de la CARENE en charge de l'eau, de l'assainissement et des loisirs aquatiques	x
Communauté de Communes Sud-Estuaire	Raymond Charbonnier	x
Département de Loire-Atlantique	Sylvain Alleau	x
Région des Pays de la Loire	Isabelle Authier	x
Acteurs économiques		
CCI Nantes Saint-Nazaire	Anne-Cécile Bernard	x
CESER Pays de la Loire	Yvic Kergroac'h, Vice-président du CESER des Pays de la Loire Pascal Lemesle	x
COREPEM	Ion Tillier	x
Marins pêcheurs		
Chantiers de l'Atlantique		
Neopolia		
Union Maritime Nantes Ports (UMNP)	Ludovic Madec	x
Acteurs associatifs		
Avenir Environnement 44	Thierry Régis	x

Défense de la mer (DLM)	Alain Doré	x
France Nature Environnement (FNE) Pays de la Loire	Jean-Christophe Gavallet	x
Bretagne Vivante	Philippe Rolland	x
LPO Loire-Atlantique		
Réseau Énergies Terre & Mer (RETM)		
Les Amis de Saint-Brévin	Serge Pucelle Patrick Le Goas	x
Les Amis du Petit Maroc		
Vivre à Méan Penhoët	Didier Ott	x
Sauvegarde et Protection de la Corniche Nazairienne et de son Environnement (SPCNE)	Michel Chausse	x
Syndicats		
MEDEF Pays de la Loire – MEDEF Loire-Atlantique	Manon Nicolas, Chargée de projets environnement et transition écologique	x
Comité régional CGT des Pays de la Loire	Magali Viot	x
Syndicat Port Atlantique Encadrement CFE-CGC		

Préambule

À l'issue de la phase de concertation préalable du projet Éole, en accord avec la recommandation des garants de la Commission Nationale du Débat Public, Nantes Saint-Nazaire Port s'est engagé à constituer un comité de suivi du projet, conçu comme un lieu privilégié à visée de connaissance et d'échanges sur l'avancement du projet durant la concertation continue.

Ce comité de suivi des acteurs se tient donc dans le cadre de la concertation continue du projet Éole, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.

Ce troisième comité de suivi s'est tenu le jeudi 08 octobre 2026, de 14 h 30 à 16 h 30, au sein de la salle des Conseils, au siège de Nantes Saint-Nazaire Port, ainsi que par visioconférence simultanée pour les acteurs le nécessitant. Il était consacré aux actualités de la filière et du projet, aux évolutions des caractéristiques techniques, à l'avancement des études environnementales et aux prochaines étapes de la concertation et de l'instruction réglementaire.

Les échanges sont restitués dans le compte-rendu ci-après.

Compte-rendu des échanges

1 - Introduction

L'animatrice ouvre la séance, remercie les participants et présente les intervenants ainsi que le déroulement de la rencontre.

Francisco Sanchez, directeur de l'ingénierie de Nantes Saint-Nazaire Port, directeur du projet Éole, remercie les participants, rappelant que ce comité s'inscrit dans la continuité des

engagements pris lors de la concertation préalable, notamment vis-à-vis de la CNDP. Il souligne les avancées intervenues depuis le précédent comité et la volonté de Nantes Saint-Nazaire Port de présenter les résultats des études, de recueillir les observations des parties prenantes et de poursuivre l'évolution du projet dans le dialogue.

Catherine Trebaol, garante de la Commission Nationale du Débat Public, remercie à son tour les participants ainsi que les intervenants. Elle rappelle ensuite le principe de la concertation continue : accès à une information aussi complète que possible, possibilité pour le public de proposer de nouvelles modalités de participation, délais raisonnables pour prendre connaissance des documents et transparence sur la manière dont les contributions sont prises en compte. Elle rappelle l'indépendance de la CNDP et son rôle de garante de la participation, et non d'expertise technique ou de validation du projet. La concertation continue prendra fin à l'ouverture de l'enquête publique ; une transmission au commissaire enquêteur devra être organisée.



2 - Rappel du rôle du comité de suivi

Francisco Sanchez revient sur les engagements pris à l'issue de la concertation préalable. Le comité vise à entretenir le dialogue entre les collectivités, associations, acteurs économiques et syndicaux, à informer régulièrement sur les études et les choix du projet et à suivre les

engagements du maître d'ouvrage. Il rappelle la tenue du premier comité en juin 2025 et d'une visite du site lors du deuxième comité.

Il précise que le présent comité porte principalement sur l'avancement des études d'avant-projet et sur les études environnementales. Un dernier comité est envisagé en février 2027, après le dépôt prévisionnel du dossier de demande d'autorisation environnementale et avant l'enquête publique. Des rencontres supplémentaires pourront être proposées si nécessaire.

3 – Actualité de la filière et avancement du projet

La filière de l'éolien en mer

Philippe Léon, chef de projet Éole de Nantes Saint-Nazaire Port, présente les actualités de la filière de l'éolien en mer et les perspectives de développement auxquelles le projet Éole entend répondre.

Il rappelle qu'à ce jour, environ 2 GW de capacités éoliennes en mer sont installés et en production en France, avec plusieurs parcs en fonctionnement, notamment sur les façades de l'Atlantique et de la Manche, ainsi que des projets pilotes d'éolien flottant en Méditerranée. La filière représente aujourd'hui plus de 7 000 emplois en France, principalement concentrés dans les Pays de la Loire et en Normandie, où sont implantés plusieurs sites industriels dédiés à l'éolien en mer.

Il évoque ensuite le lancement récent d'un nouvel appel d'offres d'envergure, portant sur 10 GW de capacités supplémentaires, réparties entre la Manche, la Méditerranée et la façade atlantique. Ces nouveaux parcs ont vocation à être mis en service progressivement entre 2032 et 2036. Selon les projections présentées, le développement de la filière pourrait représenter entre 12 000 et 20 000 emplois à l'horizon 2030-2035.

Philippe Léon précise ensuite les perspectives propres à la façade atlantique. Après la mise en service des premiers parcs éoliens posés, notamment ceux de Saint-Nazaire et des îles d'Yeu et de Noirmoutier, les prochaines étapes du développement de la filière devraient notamment reposer sur le déploiement de l'éolien flottant. Il cite à ce titre les projets Bretagne Sud 1 et Bretagne Sud 2, situés au large de Belle-Île, ainsi que le projet Oléron 1, qui repose sur une technologie d'éolien posé. D'autres appels d'offres pourraient ensuite intervenir pour accompagner le développement de nouveaux parcs, notamment au large du bassin aquitain. À plus long terme, des perspectives de déploiement sont également identifiées à l'horizon 2045-2055.

Dans ce contexte, il souligne que le projet Éole vise à doter Nantes Saint-Nazaire Port des infrastructures nécessaires à l'assemblage et au déploiement des futures éoliennes flottantes, dont les caractéristiques techniques nécessitent des capacités portuaires adaptées. Le projet doit ainsi permettre au port d'accompagner la montée en puissance de la filière et de répondre aux besoins des futurs parcs éoliens en mer sur la façade atlantique.

Financement et partenariats

Nantes Saint-Nazaire Port indique avoir obtenu un financement de près de 60 M€ de l'ADEME, complétée par 30 M€ au titre du contrat de plan État-Région, soit environ 90 M€ de financements publics identifiés pour un investissement global supérieur à 200 M€. Un partenariat avec la Banque des Territoires a également été signé, d'autres possibilités de soutien européen continuent d'être recherchés. Le bouclage financier et le modèle économique ne sont donc pas encore finalisés.

Les études d'avant-projet ont été poursuivies avec la maîtrise d'œuvre. Des études de compatibilité aéronautique sont conduites avec les services de la DGAC concernant l'aéroport de Montoir-Saint-Nazaire, les conclusions officielles sont attendues. Nantes Saint-Nazaire Port fait également état d'un partenariat conclu en mai 2026 avec Pennavel, porteur d'un projet de parc éolien flottant.

Usages complémentaires

Philippe Léon rappelle que, si le projet Éole est principalement dimensionné pour répondre aux besoins de l'éolien flottant, la future infrastructure a également vocation à accueillir d'autres activités portuaires et industrielles. Cette diversification des usages constitue un enjeu pour Nantes Saint-Nazaire Port, notamment afin d'optimiser l'utilisation du quai et de diversifier les sources de revenus associées à son exploitation.

Il indique qu'un groupe de travail réunissant plusieurs acteurs économiques, constitué dans le cadre du Conseil de développement de Nantes Saint-Nazaire Port, a mené en 2025 une réflexion sur les usages complémentaires qui pourraient être développés sur cette nouvelle infrastructure. Les conclusions de ces travaux font apparaître plusieurs perspectives d'utilisation.

En premier lieu, le futur quai présenterait l'avantage d'être directement accessible depuis l'estuaire, sans nécessiter le franchissement des accès aux bassins portuaires, notamment la forme Joubert. Il pourrait ainsi accueillir des navires dont les dimensions ne permettent pas l'accès aux infrastructures actuelles, ou constituer une solution complémentaire en cas de contraintes d'exploitation ou de saturation des quais existants.

Le quai pourrait également répondre à des besoins de stockage liés aux activités industrielles présentes sur le territoire de Saint-Nazaire. Enfin, des opérations d'armement final de navires, notamment de paquebots construits par les Chantiers de l'Atlantique, pourraient y être envisagées. Ces opérations concerneraient les dernières étapes d'équipement des navires avant leur livraison, et non leur construction ou leur escale de croisière.

Philippe Léon souligne ainsi l'intérêt de disposer d'une infrastructure polyvalente, capable de répondre à la fois aux besoins spécifiques de la filière de l'éolien en mer et à ceux des autres acteurs industriels et portuaires du territoire.

4- Évolution des caractéristiques techniques

Philippe Léon présente les principales évolutions du projet Éole depuis le précédent comité de suivi. Il explique que les études d'avant-projet réalisées avec le maître d'œuvre ont permis d'affiner les caractéristiques techniques des infrastructures et d'optimiser leur dimensionnement, notamment dans une logique d'évitement et de réduction des impacts environnementaux.

Il précise que le linéaire du futur quai reste inchangé, à 530 mètres. En revanche, la surface du terre-plein dédiée au projet Éole a été réduite de 16 à 10 hectares. Cette parcelle de 6 hectares sera par ailleurs destinée à d'autres usages industriels, notamment pour les Chantiers de l'Atlantique et la construction de sous-stations électriques de type HVDC.

Concernant la poursuite du projet, **Philippe Léon** indique que Nantes Saint-Nazaire Port a travaillé avec un cabinet d'études jusqu'à l'obtention d'un design technique mature du projet et qu'il a ensuite fait le choix de passer un marché de conception-réalisation, afin d'adapter le mode de réalisation de l'infrastructure aux techniques spécifiques de l'ouvrage, en cohérence avec la complexité et l'exigence du projet. La profondeur de la souille du quai serait également portée de 13,60 à 15,50 mètres, à la suite des études de dimensionnement et de comportement des flotteurs à quai.

S'agissant des dispositifs de stationnement des flotteurs, il précise que la solution des estacades fixes a été retenue, en remplacement des pontons flottants ou des bouées d'ancrage initialement envisagés. Ce choix répond notamment à des considérations d'exploitation et de sécurité. La profondeur de la souille associée à ces infrastructures reste fixée à 10,10 mètres.

Philippe Léon revient ensuite sur le calendrier général du projet, qui demeure globalement inchangé, avec un démarrage prévisionnel de la construction en 2028 et une livraison envisagée en 2032.

Enfin, il rappelle que la décision définitive d'investissement repose sur trois conditions essentielles : la finalisation du financement et du modèle économique du projet, l'obtention des autorisations environnementales et la sécurisation du coût des travaux. Le respect du calendrier prévisionnel reste ainsi conditionné à la réunion de ces trois éléments.

5- Avancement des études

Les études environnementales

Climat et émissions de gaz à effet de serre

Gwenaëlle Cotonnec, responsable du service environnement de Nantes Saint-Nazaire Port, présente les principaux résultats des études environnementales réalisées dans le cadre du projet Éole. Elle précise que ces études ont vocation à alimenter le dossier d'étude d'impact, qui portera sur l'ensemble des composantes environnementales du projet, au-delà des thématiques présentées lors de ce comité.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, elle indique que celles-ci sont estimées à environ 56 kilotonnes équivalent CO₂ pour l'ensemble de la phase de travaux, soit environ 0,3 % des émissions régionales. Ces émissions seraient principalement liées aux opérations de dragage et représenteraient l'équivalent de quatre années d'émissions liées à l'exploitation actuelle de Nantes Saint-Nazaire Port. En phase d'exploitation, les émissions sont estimées à 3,1 kilotonnes équivalent CO₂ par an, principalement liées aux engins mobilisés pour les opérations d'assemblage des éoliennes. Elle souligne que, rapportée à la production d'électricité permise par les futurs parcs, la contribution carbone des infrastructures portuaires demeure faible par rapport à celle d'autres filières de production d'énergie.

Conditions océanographiques et dynamique hydrosédimentaire

Gwenaëlle Cotonnec présente ensuite les résultats des modélisations relatives à l'agitation, à la courantologie et à la dynamique hydrosédimentaire. Les études concluent à des effets négligeables sur l'agitation et la courantologie dans la zone du projet, avec un léger ralentissement des courants à proximité immédiate des futures infrastructures.

Concernant la dynamique hydrosédimentaire, les nouvelles souilles et le chenal d'accès devraient favoriser le dépôt d'environ 250 000 m³ de sédiments par an. Elle précise toutefois que ces aménagements capteraient en grande partie des matériaux qui se déposent actuellement devant la forme Joubert. Le besoin supplémentaire de dragage d'entretien à l'échelle de Port serait ainsi estimé à environ 10 000 m³ par an par rapport à la situation actuelle.

Les études ont également porté sur les effets des opérations d'immersion des sédiments sur le site de La Lambarde. Le projet nécessiterait le dragage d'environ 2,7 millions de m³ de matériaux, dont la majeure partie serait immergée sur ce site. Les modélisations concluent à un impact négligeable des immersions sur la courantologie.

Concernant le devenir des matériaux immergés, **Gwenaëlle Cotonnec** explique qu'une partie des sédiments fins est reprise par les courants et réintègre la dynamique du bouchon vaseux de l'estuaire. Cette proportion est estimée à 22 % pour les sédiments issus des travaux, contre environ 18 % en considérant les immersions du projet cumulées aux opérations habituelles d'entretien. En réponse à une question d'un participant, il est précisé que le volume plus important des dépôts contribue à leur stabilité.

Les modélisations mettent également en évidence une augmentation temporaire de la turbidité à proximité de La Lambarde, particulièrement durant les trois premiers mois d'immersion de la première année, où la concentration moyenne en matières en suspension pourrait doubler localement. Les niveaux habituels et modérément élevés évolueraient toutefois peu. Les épisodes de turbidité les plus importants resteraient ponctuels, représentant environ 5,5 jours cumulés sur 18 mois, soit 0,3 % du temps.

En dehors de cette zone, les augmentations prévues resteraient inférieures à 10 % dans les chenaux de navigation et de Mindin, ainsi que dans les baies de La Baule et de Saint-Michel-Chef-Chef. Elles pourraient atteindre moins de 20 % en baie de Bourgneuf. **Gwenaëlle Cotonnec** précise que les secteurs concernés sont globalement les mêmes que ceux déjà affectés par les

opérations d'entretien de Nantes Saint-Nazaire Port, avec une intensification temporaire liée aux volumes supplémentaires immergés.

Contexte biologique terrestre

Gwenaëlle Cotonnec présente les résultats des inventaires écologiques réalisés sur les emprises terrestres du projet. Elle indique que le secteur, déjà largement artificialisé et marqué par les activités industrielles et portuaires, présente des enjeux écologiques globalement limités.

Les impacts des travaux sont ainsi évalués comme négligeables pour les habitats naturels, les insectes, les reptiles et les mammifères terrestres, et faibles pour la flore et les chiroptères. Concernant l'avifaune, les impacts sont estimés faibles à modérés, notamment en raison de la présence ponctuelle d'oiseaux sur le site. Il est précisé que celui-ci ne constitue pas un lieu de nidification permanent pour les espèces identifiées.

Plusieurs mesures de réduction sont envisagées, notamment l'adaptation du calendrier des travaux aux périodes sensibles pour les espèces et le suivi du chantier par un écologue.

Contexte biologique aquatique

Gwenaëlle Cotonnec présente les résultats des inventaires réalisés sur les habitats et espèces aquatiques, notamment la macrofaune benthique, constituée d'organismes vivant sur ou dans les sédiments. Les espèces recensées sont caractéristiques des milieux estuariens, sans présence d'espèces particulièrement remarquables ni densités exceptionnellement élevées.

Elle souligne toutefois la présence d'une vasière intertidale au pied du quai existant, qui remplit une fonction de nourricerie pour les jeunes poissons. Les travaux entraîneraient la destruction d'environ 1,5 hectare de vasière, contre 2,67 hectares dans les premières configurations étudiées. Une mesure de compensation visant à recréer une vasière plus en amont de l'estuaire est actuellement à l'étude, en lien avec un comité scientifique et technique. Les modalités de cette compensation restent à préciser.

Concernant les autres composantes du milieu aquatique, les impacts sont évalués comme faibles sur les macroalgues et les tortues marines, faibles à modérés sur les habitats benthiques et les espèces qui leur sont associées, et faibles à forts pour les poissons, notamment migrateurs, ainsi que pour les mammifères marins, selon les opérations et les périodes considérées.

Des mesures de réduction sont prévues afin de limiter les perturbations de la faune aquatique : adaptation du calendrier des travaux, démarrage progressif des opérations les plus bruyantes (*soft-start* et *ramp-up*) pour permettre l'éloignement des espèces, ainsi que surveillance du chantier par un écologue. Pour les poissons migrateurs, Nantes Saint-Nazaire Port évoque notamment l'adaptation des opérations de dragage à la période de montaison des civelles, principalement entre janvier et mars.

Cadre de vie

Concernant le **paysage**, **Gwenaëlle Cotonnec** indique que les futures infrastructures seront visibles depuis plusieurs points de vue du territoire. L'étude paysagère conclut toutefois que leur implantation dans un environnement déjà fortement marqué par les activités industrielles et portuaires ne devrait pas modifier significativement l'appréciation des paysages environnants. Elle rappelle que de nouveaux photomontages ont été réalisés afin de permettre au public de mieux apprécier l'insertion du projet depuis différents secteurs de Saint-Nazaire et de l'estuaire.

S'agissant de la **qualité de l'air**, **Gwenaëlle Cotonnec** précise que les principales émissions de polluants atmosphériques interviendront pendant la phase de travaux. Elles concerneront principalement les oxydes d'azote (NOx), liés aux opérations de dragage, ainsi que les particules fines (PM2,5 et PM10), générées par les terrassements et les remblais. Ces émissions s'étaleraient sur environ trois années et les impacts sont évalués comme faibles. En réponse à une interrogation d'un participant, Nantes Saint-Nazaire Port indique qu'un suivi de la qualité de l'air est prévu pendant le chantier.

Concernant le **bruit aérien**, les modélisations acoustiques ont été réalisées en tenant compte de l'environnement sonore existant, déjà marqué par les activités industrielles et portuaires. Les résultats présentés indiquent que les nuisances générées par le chantier ne devraient pas dépasser les seuils réglementaires d'émergence sonore, fixés à 5 décibels en journée et à 3 décibels la nuit.

Plusieurs participants s'interrogent néanmoins sur la durée et la récurrence des nuisances, notamment lors des opérations de battage des pieux. Nantes Saint-Nazaire Port précise que ces opérations seront réalisées en journée et ne seront pas continues, les travaux progressant par séquences. Il souligne que les modalités précises dépendront des techniques constructives finalement retenues.

Enfin, concernant le **bruit subaquatique**, **Gwenaëlle Cotonnec** explique que les opérations de vibrofonçage et de battage des pieux constituent les principales sources de nuisances sonores sous-marines. Les modélisations mettent en évidence des zones d'exposition significatives pour la faune marine, le vibrofonçage apparaissant notamment plus pénalisant que le battage en matière de propagation acoustique.

Plusieurs mesures de réduction sont étudiées pour limiter ces effets : démarrage progressif des opérations (*soft-start*), réalisation de certains travaux à basse mer, recours à des techniques de forage adaptées et surveillance acoustique pendant le chantier. En réponse aux questions des participants, Nantes Saint-Nazaire Port évoque également la possibilité d'utiliser des dispositifs d'atténuation acoustique, notamment des rideaux de bulles, dont un prototype a été expérimenté à Saint-Nazaire. Il précise que les solutions techniques à mettre en œuvre restent à définir dans la suite des études.

Qualité des sédiments et filières de gestion

Gwenaëlle Cotonnec présente les résultats des études consacrées à la qualité des sédiments qui seront dragués dans le cadre du projet Éole. Elle rappelle que les travaux nécessiteront l'extraction d'environ 2,7 millions de m³ de matériaux, principalement pour la réalisation des souilles et des accès nautiques. Une campagne de reconnaissance comprenant 153

prélèvements a été menée afin de caractériser leur qualité et de déterminer les filières de gestion adaptées.

Les analyses montrent que la majorité des échantillons présente une qualité satisfaisante au regard des seuils réglementaires étudiés. Sur les 153 prélèvements, 82 ne présentent aucun dépassement du seuil N1, tandis que 55 présentent au moins un dépassement de ce seuil, principalement lié à la présence de traces métalliques et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Huit échantillons présentent un dépassement du seuil N2, notamment pour certains métaux et polychlorobiphényles (PCB), et huit autres un dépassement du seuil N3, principalement pour les PCB.

Gwenaëlle Cotonnec précise que les tests d'écotoxicité réalisés sur les sédiments dépassant le seuil N2 n'ont pas mis en évidence de toxicité. Les matériaux dépassant le seuil N3 ont par ailleurs été caractérisés comme non inertes, mais non dangereux.

À partir de ces résultats, une extrapolation a été réalisée à l'échelle des volumes à draguer. Elle fait apparaître environ 2,04 millions de m³ de sédiments sans dépassement du seuil N1, 640 000 m³ dépassant le seuil N1, 16 000 m³ dépassant le seuil N2 et 180 m³ dépassant le seuil N3.

Concernant les filières de gestion, **Gwenaëlle Cotonnec** indique qu'une étude spécifique a été menée pour examiner les possibilités de valorisation des sédiments à terre, notamment leur réutilisation dans des matériaux de construction ou des procédés industriels. Si certaines pistes présentent un intérêt technique, les caractéristiques mécaniques des matériaux, notamment leur nature vaseuse, ne répondent pas aux exigences de plusieurs filières envisagées, en particulier celle du béton. L'étude met également en évidence l'absence de filières de valorisation suffisamment matures à l'échelle industrielle dans les Pays de la Loire pour prendre en charge les volumes concernés.

Au regard de ces contraintes, Nantes Saint-Nazaire Port privilégie l'immersion des sédiments sur le site de La Lambarde comme principale filière de gestion. Les matériaux dépassant le seuil N3, représentant un volume estimé à environ 180 m³, feraient quant à eux l'objet d'un traitement à terre.

Gwenaëlle Cotonnec précise enfin que la répartition des différentes qualités de sédiments a été établie à partir des prélèvements et de leur projection 3D dans les couches géologiques concernées par les travaux. Ces résultats permettent d'identifier les secteurs nécessitant une gestion spécifique et d'adapter les modalités de dragage et de traitement des matériaux.

Nouveaux photomontages

Philippe Léon présente les nouveaux photomontages réalisés afin de mieux apprécier l'insertion paysagère du projet Éole et la visibilité des futures installations depuis les différents secteurs riverains de l'estuaire.

Il rappelle que le choix des points de vue a fait l'objet d'échanges avec l'association Les Amis de Saint-Brévin, qui avait notamment exprimé le souhait de disposer de représentations plus

précises du projet depuis la rive sud de l'estuaire. Les nouveaux visuels intègrent ainsi plusieurs points de vue depuis Saint-Brevin-les-Pins, mais également depuis les quartiers riverains de Saint-Nazaire, afin de rendre compte de la perception des infrastructures depuis les espaces publics et les lieux fréquentés par les habitants.

Philippe Léon précise que ces photomontages visent à mieux représenter les dimensions des futures éoliennes et des installations portuaires, ainsi que leur insertion dans un paysage déjà marqué par les activités industrielles et portuaires. Ils permettent notamment d'apprécier les effets de perspective et les différences de perception selon la distance et l'emplacement de l'observateur.

Nantes Saint-Nazaire Port indique que l'ensemble de ces nouveaux documents est mis à disposition sur la plateforme participative du projet. Une consultation en réalité virtuelle est également proposée en fin de comité de suivi, afin de permettre de visualiser les futures installations de manière plus immersive et de mieux appréhender leurs dimensions.

4 - Temps d'échange avec les membres du comité de suivi

Au fil de la présentation, les membres du comité de suivi ont posé leurs questions et réagit aux éléments présentés. Des temps d'échange ont également été formellement proposés à différentes étapes de la réunion, afin de permettre aux participants de demander des précisions, de formuler leurs observations et d'échanger avec les représentants de Nantes Saint-Nazaire Port.

Les questionnements et les réponses apportées sont restitués ci-après, par thématique.

Qualité de l'air et suivi des polluants

Un participant souhaite savoir si les émissions atmosphériques liées au chantier feront l'objet de mesures avant le démarrage des travaux, pendant leur réalisation et après leur achèvement. Il s'interroge également sur les modalités de suivi des polluants, notamment les oxydes d'azote et les particules fines, ainsi que sur la possibilité de consulter les études environnementales réalisées.

Gwenaëlle Cotonnec confirme que des mesures de suivi de la qualité de l'air sont prévues dans le cadre du projet. Elle rappelle que les émissions attendues proviendront principalement des opérations de dragage, pour les oxydes d'azote, et des travaux de terrassement et de remblaiement, pour les particules fines. Les impacts ont été évalués comme faibles dans les études présentées.

Nantes Saint-Nazaire Port indique que les documents pourront être mis à disposition afin de permettre aux membres du comité de prendre connaissance des résultats et des méthodes d'évaluation.

Catherine Trebaol insiste sur l'importance de communiquer ces éléments dans des délais suffisants pour permettre leur examen et la formulation éventuelle d'observations. Elle souligne

que cette exigence concerne également les personnes ayant rejoint plus récemment le comité de suivi, qui doivent pouvoir disposer du même niveau d'information que les autres membres.

Nuisances sonores pour les riverains

Plusieurs participants s'interrogent sur les nuisances sonores susceptibles d'être générées par l'enfoncement des pieux nécessaires à la construction des infrastructures. Ils souhaitent notamment connaître les niveaux de bruit attendus pour les habitants, la durée des opérations de battage, leur fréquence et les mesures prévues pour en limiter les effets.

Gwenaëlle Cotonnec rappelle que des modélisations acoustiques ont été réalisées en tenant compte de l'environnement sonore actuel du site, déjà marqué par les activités industrielles et portuaires. Selon les résultats présentés, les nuisances aériennes du chantier ne devraient pas dépasser les seuils réglementaires d'émergence sonore, fixés à 5 décibels en journée et à 3 décibels la nuit.

Un participant fait toutefois remarquer que le respect de ces seuils ne permet pas, à lui seul, d'apprécier la gêne ressentie par les riverains. Il demande notamment si les niveaux présentés correspondent à des événements ponctuels ou à des nuisances susceptibles de se répéter quotidiennement. Nantes Saint-Nazaire Port précise que les opérations concernées pourront être récurrentes pendant certaines phases du chantier, tout en restant dans les niveaux d'émergence modélisés.

Une question porte également sur les horaires de réalisation des travaux. Nantes Saint-Nazaire Port indique que les opérations de battage seront réalisées uniquement en journée. Interrogé par Catherine Trebaol sur leur durée, il précise que les travaux s'étaleront sur plusieurs mois, sans correspondre à un battage continu. Les interventions progresseront par séquences, en fonction de l'avancement des ouvrages et des techniques constructives retenues.

Concernant le bruit subaquatique, les participants demandent quelles mesures d'atténuation sont envisagées et si les dispositifs évoqués lors des précédentes rencontres ont fait l'objet d'approfondissements.

Nantes Saint-Nazaire Port rappelle que les opérations de battage et de vibrofonçage peuvent générer des niveaux sonores importants pour la faune marine. Les modélisations réalisées par un bureau d'études spécialisé tiennent compte de la bathymétrie et des conditions de propagation des ondes, qui seraient principalement orientées vers le large.

Plusieurs mesures de réduction sont étudiées, notamment le démarrage progressif des opérations pour permettre l'éloignement des espèces. Nantes Saint-Nazaire Port évoque également les rideaux de bulles, dont un prototype a été expérimenté à Saint-Nazaire, ainsi que d'autres techniques d'atténuation acoustique. En réponse à une demande de précisions sur les résultats de cette expérimentation, il indique poursuivre les échanges avec des prestataires spécialisés. Le choix du dispositif définitif reste à arrêter dans la suite des études.

Gestion et qualité des sédiments

Des membres du comité interrogent Nantes Saint-Nazaire Port sur la qualité des sédiments qui seront extraits lors des travaux, notamment sur la présence éventuelle de polluants et sur les modalités permettant de distinguer les matériaux pouvant être immergés de ceux nécessitant une gestion à terre.

Gwenaëlle Cotonnec rappelle qu'une campagne de reconnaissance a été menée à partir de 153 échantillons prélevés à différentes profondeurs. Ces analyses ont permis de caractériser les matériaux et d'identifier les secteurs présentant des dépassements des seuils étudiés.

Un participant souhaite alors savoir comment les engins de dragage pourront distinguer les différentes catégories de matériaux et éviter de mélanger les sédiments présentant des dépassements avec ceux destinés à l'immersion.

Nantes Saint-Nazaire Port explique que les carottages permettent de localiser les couches et les poches de sédiments concernées. Leur positionnement 3D est intégré à la préparation des opérations de dragage, afin de cibler les secteurs nécessitant une gestion particulière. Il confirme que les zones identifiées comme présentant des dépassements ont été cartographiées.

Usages complémentaires du quai et impacts associés

Plusieurs participants demandent des précisions sur les activités susceptibles d'être accueillies sur le quai Éole en dehors des périodes de mobilisation pour les projets éoliens. Ils souhaitent notamment savoir quelle proportion du temps l'infrastructure sera consacrée à l'éolien flottant et quelle part pourrait être réservée à des usages industriels ou portuaires complémentaires.

Philippe Léon explique que cette répartition ne peut pas encore être déterminée précisément. Elle dépendra du calendrier des futurs parcs éoliens, des besoins des industriels et des conditions d'exploitation de la plateforme. Il rappelle que la possibilité d'accueillir des activités complémentaires a été étudiée avec les acteurs économiques du territoire, afin de valoriser l'infrastructure pendant les périodes de moindre activité de la filière éolienne.

Des participants s'interrogent également sur les impacts environnementaux associés à ces usages et sur leur prise en compte dans les évaluations présentées.

Nantes Saint-Nazaire Port précise que les activités envisagées concernent notamment le stockage industriel, la logistique de colis de grandes dimensions, l'accueil de navires et certaines opérations de maintenance ou d'armement final.

Interrogé sur l'accueil éventuel de paquebots, il précise que des opérations d'armement final pourraient être envisagées pour des navires construits par les Chantiers de l'Atlantique. Il ne s'agirait toutefois ni de construire ces navires sur le quai Éole ni d'y organiser des escales commerciales de croisière. Les modalités précises des activités complémentaires et leur répartition dans le temps restent à définir.

Impacts cumulés et vision d'ensemble des projets portuaires

Des membres du comité soulignent la difficulté d'apprécier les effets du projet Éole indépendamment des autres aménagements et activités en cours ou envisagés sur le territoire

portuaire. Ils sollicitent notamment Catherine Trebaol, garante de la concertation désignée par la CNDP, sur la possibilité de disposer d'une vision plus globale des projets portuaires, de leurs calendriers respectifs et de leurs impacts environnementaux cumulés. Ils s'interrogent sur la manière dont cette approche d'ensemble pourrait être prise en compte dans le cadre de la concertation.

Nantes Saint-Nazaire Port rappelle que l'étude d'impact du projet Éole comprend une analyse des effets cumulés avec les autres projets connus, conformément au cadre réglementaire applicable. Cette analyse doit permettre de replacer les incidences du projet dans leur contexte territorial.

Il indique également qu'une réunion consacrée à une présentation d'ensemble des projets portuaires sera organisée, afin de donner davantage de visibilité sur les différentes opérations et leurs interactions.

Catherine Trebaol rappelle pour sa part le rôle de la Commission nationale du débat public dans la concertation. Elle précise que son mandat consiste à veiller à la qualité de l'information et aux conditions de participation du public, et non à réaliser une expertise environnementale globale des activités du territoire. Elle souligne néanmoins l'importance de permettre aux participants de comprendre les liens entre les projets pour contribuer de manière éclairée.

Effets sur les milieux aquatiques et les poissons migrateurs

Plusieurs questions portent sur les conséquences des opérations de dragage et d'immersion des sédiments sur les milieux aquatiques. Les participants souhaitent notamment comprendre la dispersion des matériaux immergés à La Lambarde, les effets sur la turbidité dans les secteurs littoraux et les risques éventuels pour les poissons migrateurs.

Gwenaëlle Cotonnec rappelle que des modélisations hydrosédimentaires ont été réalisées pour évaluer le devenir des matériaux immergés et leur remise en suspension par les courants. Elle précise qu'une partie des sédiments fins rejoint la dynamique du bouchon vaseux de l'estuaire, tandis que des proportions plus limitées sont transportées vers le large et la baie de Bourgneuf.

Concernant la turbidité, elle indique que les augmentations les plus importantes seraient localisées dans l'axe de la zone d'immersion de La Lambarde, principalement pendant la première année des travaux. Les simulations font apparaître des épisodes ponctuels de forte turbidité, tandis que les augmentations prévues dans les autres secteurs, notamment les chenaux de navigation et les baies littorales, resteraient plus limitées.

Un participant interroge plus particulièrement Nantes Saint-Nazaire Port sur les conséquences de cette remise en suspension pour les poissons migrateurs, notamment les civelles qui remontent l'estuaire.

Nantes Saint-Nazaire Port explique que les espèces migratrices évoluent déjà dans un milieu naturellement marqué par une forte turbidité, liée notamment à la présence du bouchon vaseux. Il reconnaît toutefois que certaines périodes du cycle biologique présentent une sensibilité particulière. Afin de limiter les impacts, les opérations de dragage seront interrompues pendant

la principale période de montaison des civelles, de janvier à mars. Cette adaptation du calendrier constitue l'une des mesures de réduction prévues dans le cadre du projet.

Nouveaux photomontages et visualisation du projet

Les représentants de l'association **Les Amis de Saint-Brévin** reviennent sur les nouveaux photomontages réalisés à la suite des échanges intervenus pendant la concertation préalable. Ils rappellent avoir élaboré un cahier des charges précisant notamment les points de prise de vue souhaités et les exigences de représentation des dimensions des éoliennes et de leurs flotteurs.

Ils soulignent que les nouveaux documents constituent une amélioration par rapport aux premières représentations, notamment en matière de réalisme et de respect des échelles. Ils souhaitent néanmoins savoir s'il serait possible de disposer de visualisations complémentaires en trois dimensions, afin de mieux apprécier les volumes et les perspectives.

Philippe Léon rappelle que les nouveaux photomontages sont accessibles sur la plateforme participative du projet Éole. Il indique également qu'un casque de réalité virtuelle est mis à disposition à l'issue de la rencontre pour les participants souhaitant découvrir une représentation plus immersive des futures installations.

Pontons de service et accueil des remorqueurs

En fin de séance, un participant constate que les pontons de service initialement envisagés à proximité de l'écluse Est ne figurent plus dans les aménagements présentés. Il souhaite savoir si leur réalisation est toujours prévue et, dans le cas contraire, pour quelles raisons cette évolution a été décidée.

Philippe Léon rappelle que les premières configurations du projet prévoyaient des installations destinées à accueillir les remorqueurs portuaires susceptibles d'intervenir pour les manœuvres des flotteurs et des éoliennes à proximité du quai.

Il précise que les études et l'analyse des besoins opérationnels ont conduit Nantes Saint-Nazaire Port à réexaminer la nécessité de ces aménagements. La réalisation des pontons de service n'est pas jugée indispensable dans la première phase du projet, au regard des besoins actuellement identifiés.

5 – Prochaines étapes et clôture de la réunion

En conclusion de la rencontre, Nantes Saint-Nazaire Port présente les prochaines étapes du projet Éole, tant sur le plan de la concertation que de la procédure d'autorisation environnementale.

Une réunion publique de décryptage consacrée aux études environnementales est annoncée pour le **26 novembre 2026, à l'Agora, à Saint-Nazaire**. Ouverte à l'ensemble des personnes intéressées, elle permettra de revenir plus en détail sur les résultats des études présentées lors du comité de suivi, de répondre aux interrogations du public et de poursuivre les échanges sur les impacts du projet et les mesures envisagées.

Nantes Saint-Nazaire Port indique que la finalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale est en cours, avec un dépôt envisagé d'ici la fin de l'année 2026.

Les principales étapes de la procédure d'instruction sont ensuite précisées. Après le dépôt du dossier, les services de l'État disposeront d'une première période d'examen destinée à vérifier sa complétude. L'instruction se poursuivra avec l'analyse du dossier par les services et organismes compétents, la consultation des collectivités concernées et l'organisation d'une enquête publique, au cours de laquelle le public pourra consulter les documents et formuler ses observations. Selon le calendrier prévisionnel présenté, cette procédure pourrait conduire à une décision administrative à la fin de l'année 2027.

Dans le cadre de la concertation continue, un dernier comité de suivi est envisagé en février 2027, afin de partager les dernières avancées du projet avant les étapes suivantes de la procédure réglementaire.

Catherine Trebaol rappelle qu'elle établira, à l'issue de la concertation continue, un rapport final retraçant son déroulement et les observations formulées par le public. Ce document sera versé au dossier d'enquête publique. Elle précise que sa mission de garante prendra fin avec cette étape et souligne l'importance d'assurer la continuité de l'information et de la participation du public lors du passage à la phase d'enquête publique, sous la responsabilité du commissaire enquêteur.

Nantes Saint-Nazaire Port réaffirme sa volonté de poursuivre la mise à disposition des informations et des supports de présentation sur la plateforme participative du projet Éole. En réponse aux attentes exprimées pendant la réunion, il est rappelé que la diffusion des documents doit intervenir suffisamment en amont des échéances réglementaires pour permettre aux participants d'en prendre connaissance et, le cas échéant, de formuler leurs observations.

La séance se termine par des remerciements adressés à l'ensemble des membres du comité de suivi pour leur participation et la qualité des échanges.